RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02199
Numéro SIREN : 839 945 284
Nom ou dénomination : ABAPUI

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2020 sous le numéro de dépôt 5303

Greffe du tribunal de commerce d'Evry

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/5303

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Nomination de président
Démission de président

Déposant :

Nom/dénomination : ABAPUI

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 839 945 284

N° gestion : 2018 B 02199

Copie certifiée conforme
AC / 25/02/2020 12:01:17
N° de dépôt - 2020/5303 / 839945284

ABAPUI

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 1 €

5 Allée Perceval 91000 Évry

RCS EVRY 839 945 284

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 12/02/2020

David DUARTE,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Copie certifiée conforme
AC / 25/02/2020 12:01:17
N° de dépôt - 2020/5303 / 839945284

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de la cessation des fonctions de Président de David DUARTE, pour cause de démission en date du 12/02/2020.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

L'Associé Unique décide de nommer la société M. David DUARTE SASU, SAS au capital social de 1 euros, immatriculée au RCS de Evry sous le numéro 881510747, ayant son siège social au 4 Rue Jacques Prévert 91130 Ris-Orangis, dûment représentée par David DUARTE, en qualité de Président à compter du 12/02/2020.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

L'Associé Unique décide de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4

L'Associé Unique et ancien Président cède 10 actions pour un montant de 1 euros à la société M. David DUARTE SASU, dûment représentée par David DUARTE, également

Copie certifiée conforme
AC / 25/02/2020 12:01:17
N° de dépôt - 2020/5303 / 839945284

nommée par la présente Présidente de la Société. Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

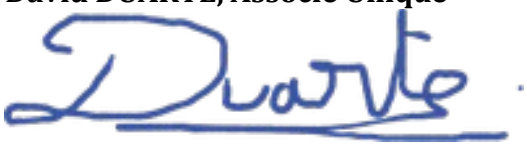
Décision 5 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

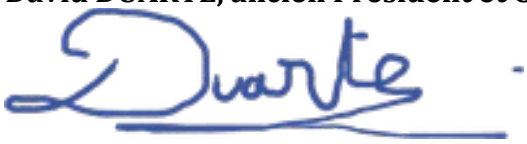
Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

David DUARTE, Associé Unique



David DUARTE, ancien Président et Cédant d'actions de la Société



la société M. David DUARTE SASU, nouvelle Présidente et Associée, représentée par David DUARTE



Copie certifiée conforme
AC / 25/02/2020 12:01:17
N° de dépôt - 2020/5303 / 839945284

Pour copie certifiée conforme délivrée le 25/02/2020
Page 4 sur 4